

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

09/03/2017

Dossier complet le :

09/03/2017

N° d'enregistrement :

F09317P0072

1. Intitulé du projet

RESTRUCTURATION ET EXTENSION D'UN MAGASIN BOTANIC EXISTANT

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI DU MILLEPERTUIS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Luc BLANCHET

RCS / SIRET

4 9 1 | 8 0 6 | 7 9 0 | 0 0 0 1 1

Forme juridique

SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 41, Sous-catégorie a	Création d'une aire de stationnement ouverte au public de 130 places

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet, situé 270 rue Guillaume du Vair, sur la zone de la Pioline à Aix-en-Provence, prévoit l'extension et la restructuration d'un magasin Botanic existant, ainsi que le déplacement et l'agrandissement de son parking actuel.

La présente demande d'examen au cas par cas concerne uniquement la création d'une aire de stationnement ouverte au public, de 130 places, sur la parcelle IC68.

Le parking de 56 places existant, présent sur la parcelle IC 27, sera supprimé. Les espaces laissés libres seront aménagés en pépinières.

4.2 Objectifs du projet

L'extension du magasin Botanic existant a pour objectif d'agrandir et de réorganiser la surface de vente existante et de créer un parking clients plus grand, en augmentant la capacité de stationnement de 56 à 129 places.

Soucieux de préserver un caractère naturel pour cette enseigne de jardinerie, un projet d'aménagement paysager sera élaboré par des architectes paysagistes pour végétaliser le nouveau parking. De même, les espaces libérés par la suppression du parking actuel seront aménagés en pépinières.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront séquencés en trois phases.

- La première phase consistera en l'extension de la première partie du magasin et la création de la future entrée du côté du futur parking.
- La deuxième phase concernera l'aménagement du nouveau parking sur la parcelle IC68
- La troisième phase consistera en l'extension de la deuxième partie du magasin sur le parking clients actuel et en le réaménagement intérieur.

L'ensemble des travaux sera réalisé en site occupé pour maintenir l'activité du magasin.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'entrée principale de l'établissement et l'entrée sur le parking clients se feront sur la rue Bastide de Verdaches.

Les clients peuvent accéder au site à pied depuis le domaine public. Un cheminement piéton relie le trottoir à l'entrée du magasin.

Les clients qui accèdent au site en voiture vont directement garer leur véhicule sur l'aire de stationnement réservée à la clientèle. Ils accèdent à l'entrée du magasin en suivant le cheminement piéton reliant le parking à l'entrée de l'établissement.

La zone de la Pioline étant déficitaire en nombre de places de stationnement, le parking de BOTANIC sera fermé par des barrières levantes. Le stationnement sera gratuit pour la clientèle du magasin. Les clients pourront oblitérer leur tickets au niveau de caisses ou de l'accueil du magasin afin de sortir du parking.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à demande de Permis de Construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Places de stationnement	130 unités
- Surface d'espaces verts créés	1 686 m ²
- Surface de l'unité foncière	12 055 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

BOTANIC
270 rue Guillaume du Vair
Zone de la Pioline
13100 Aix-en-Provence

Parcelles cadastrées
- IC 27
- IC 68

Coordonnées géographiques¹

Long. 05°40'54"5. Lat. 43°50'80"3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Sans Objet

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le projet consiste en l'extension et en la restructuration d'un magasin Botanic existant, ainsi que l'agrandissement et le déplacement de son parking actuel.

Botanic est une enseigne de Jardinerie Naturelle. Une aire de stationnement ouverte au public de 56 places est actuellement présente sur la parcelle.

Le bâtiment d'origine a été construit dans les années 1980.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plan local d'urbanisme de la commune d'Aix-en-Provence, approuvé le 23 juillet 2015, comporte un Plan d'Exposition au Bruit daté du 22 décembre 2009 pour l'aérodrome d'Aix-Les-Milles. Toutefois, le terrain d'assiette du projet n'est pas concerné par ce PEB.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet, situé dans la zone de la Pioline, se situe aux abords du Château de la Pioline, classé monument historique. Toutefois, le projet a été élaboré en collaboration avec un architecte des bâtiments de France et il ne porte en aucun cas atteinte à ce bâtiment classé.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'unité foncière présente un risque d'inondation. Selon la vue 12 de la Planche CRI, l'unité foncière est majoritairement située en secteur jaune. Seule l'extrémité Nord de la parcelle IC68 est située en secteur rouge. L'aire de stationnement créée n'est pas située en secteur rouge de la zone inondable.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan local d'urbanisme de la commune d'Aix-en-Provence, approuvé le 23 juillet 2015, comporte un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) concernant le retrait-gonflement des argiles. L'unité foncière est située dans la zone B2 ou zone faiblement à moyennement exposée.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement entièrement aménagé et le projet ne crée pas de nouvelles surfaces imperméabilisées. Il améliore la situation existante par la création d'une surface de 1686m ² d'espaces verts. En outre, la non utilisation de pesticides est un engagement de qualité de l'enseigne Botanic dans le cadre de son image de "Jardinerie Naturelle". Les pépinières et les espaces verts présents dans le projet seront donc entretenus de façon naturelle.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est exposé un risque faible à moyen de retrait-gonflement des argiles. Il est exposé à un risque d'inondation (secteur jaune et secteur rouge) dû à la proximité du site avec l'Arc. Il est exposé également à un risque de feu de forêts. Selon la vue 12 de la Planche C du PLU, seule l'extrémité Nord de la parcelle IC68 est situé dans un secteur de sensibilité moyenne aux feux de forêts. La commune d'Aix-en-Provence est située en zone de sismicité de niveau 4
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Même si la nouvelle aire de stationnement ouverte au public propose un nombre supérieur de places de stationnement, le trafic engendré par le projet sera identique au trafic actuel. De plus la nouvelle entrée étant située sur une voie secondaire contrairement à l'entrée actuelle, ce projet diminue les risques d'accidents par le croisement des flux sur la voie principale de la zone. Ce point a fait l'objet d'une discussion en amont avec le service des voiries de la ville.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'aire de stationnement ouverte au public sera éclairée la nuit par des lampadaires assurant un éclairage de 50lux. Les faisceaux lumineux seront dirigés vers le sol. Une extinction automatique des lampadaires sera prévue à la fermeture du magasin.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Malgré la proximité du site avec le château de la Pioline, classé monuments historique, le projet ne porte en aucun cas atteinte à ce bâtiment classé. Il a été élaboré en collaboration avec un Architecte des Bâtiments de France et respecte toutes ses prescriptions.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est situé dans la zone de la Pioline, qui est une zone commerciale accueillant exclusivement des établissements recevant du public qui pour leur fonctionnement ont besoin de grandes surfaces de stationnements, réservés à la clientèle.

Les incidences d'un projet de création d'une nouvelle aire de stationnement ouverte au public sont donc susceptibles d'être cumulées avec celles des aires de stationnement voisines, actuellement présentes sur la zone.

Néanmoins, le site étant actuellement déjà entièrement aménagé, le projet n'aggrave pas la situation existante en terme d'imperméabilisation du sol, il l'améliore par la création d'une surface de 1686 m² d'espaces verts.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Pour éviter l'effet "nappe d'enrobé", l'aire de stationnement sera végétalisée.

Soucieux de préserver un caractère naturel pour cette enseigne de jardinerie, un projet d'aménagement paysager sera élaboré par des architectes paysagistes pour végétaliser la nouvelle aire de stationnement ouverte au public. De même, les espaces laissés libres par la suppression du parking actuel seront aménagés en pépinières. Le projet améliore la situation existante en créant 1686m² d'espaces verts.

L'aire de stationnement n'est pas implantée en fond de parcelle IC68 de façon à conserver une frange végétalisée le long des berges de l'Arc.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Situé dans la zone commerciale de la Pioline, la nouvelle aire de stationnement accessible au public créée n'engendrera pas de nuisances supplémentaires. L'accès au parking clients étant déplacé de la voie principale à une voie secondaire réduit les risques d'accidents de circulation. Le parking étant situé à l'arrière de la parcelle il est moins visible depuis le domaine public et limite ainsi la pollution visuelle. Le projet prend soin de préserver l'image de Jardinerie Naturelle de l'enseigne Botanic en aménageant et en végétalisant ses espaces extérieurs.

Pour ces différentes raisons, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Aix en Provence

le,

8/3/2017

Signature

P.O.



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

